



Journal de Morges

et région

Fondé en 1894

la vie d'ici

Journal de Morges
Vendredi 16 septembre 2011

11

Banderoles: Morges règle le conflit

Par Gilbert Hermann

MORGES | REFUS

Fâchée parce qu'on lui refusait la pose de banderoles en ville, l'Association Enfants a retrouvé le sourire. La Municipalité est revenue en arrière.

Dire que Jean-Pierre Mottier, président fondateur de l'Association Enfants, et Thierry Gauthy, actuel président, sont fâchés, est un euphémisme. Dans une lettre adressée le 4 septembre à Daniel Buache, municipal de la sécurité publique et protection de la population, Jean-Pierre Mottier dit toute son indignation: «L'association Enfants, que j'ai fondée voici près de 30 ans et qui a pour seul but de soutenir des enfants et des familles en difficulté, principalement à Morges et sa région, vient de se voir refuser le droit de poser en ville de Morges les banderoles de promotion pour sa Fête des Enfants



Thierry Gauthy et Jean-Pierre Mottier et leur fameuse banderole. Hermann

du 24 septembre prochain.»

Interpellé, Daniel Buache dit ne faire qu'appliquer une décision que la Municipalité a prise le 30 mai, soit avant son entrée en fonction: «Je ne puis que me plier aux décisions qui m'ont précédé.» Bref, il dégage en corner. Et cela bien qu'il ait signé, le 14 juillet, un courrier

adressé aux commerçants morgiens et organisateurs de manifestations les informant des modalités relatives à ces banderoles. Généré par l'abondance des demandes, comme l'indique l'adjutant Jean-Claude Rochat, responsable de la police du commerce, ce courrier dit notamment que la pose de banderoles est

réservée aux sociétés locales et pour des manifestations se déroulant à Morges.

Enfants est une association morgienne: elle a son siège à Morges, comme l'atteste l'article 2 de ses statuts et son adresse postale est en cette ville. Le refus de la pose de trois banderoles (avenue des Pâ-

Nuria Gorrite réagit

Informée de la réaction de l'Association Enfants, la syndique Nuria Gorrite relève que la Municipalité «a clairement mentionné que les associations morgiennes (et je sais que l'Association Enfants a son siège à Morges) sont autorisées à continuer de poser leurs banderoles... C'est à ce sujet que j'ai interpellé la Direction de police pour qu'elle me donne son interprétation. Je lui ai aussi demandé d'avoir une réflexion plus large pour ce qui est des manifestations régionales et de proposer une adaptation des conditions en Municipalité.» Des démarches qui ont eu leur effet puisque l'Association Enfants pourra mettre en place les banderoles. Un heureux dénouement!

quis, avenue Paderewski et rue de Lausanne) est décrété uniquement par le fait que la fête n'a pas lieu à Morges mais à Echichens. Jean-Pierre Mottier s'en explique: «C'est tout simplement parce que cette commune met gracieusement à disposition de l'association la salle polyvalente ainsi que des locaux d'entreposage pour le matériel récolté.» Une générosité qui n'a manifestement pas son pendant au chef-lieu...

I Morgiens privés d'aide?

Jean-Pierre Mottier se plaît à le relever: «Depuis sa constitution, l'association a attribué environ 1,5 million de francs récoltés à la sueur du front de ses bénévoles (ils sont actuellement quelque 80, dont la plupart sont des Morgiens).»

Dans son courrier à la Municipalité, il écrit: «Si l'Association En-

fants fonctionnait comme vous (...), désormais toute demande d'aide émanant d'une famille morgienne ou de vos services sociaux serait purement et simplement renvoyée à son expéditeur avec la mention «Ne correspond pas aux critères géographiques». Ce que je ne peux, évidemment, pas imaginer.»

La fête est la principale ressource financière de l'association dont le budget s'élève à 40 000 fr. Elle produit entre 15 000 et 25 000 francs. Somme à laquelle s'ajoutent le bénéfice d'un repas de soutien, des cotisations, des dons et legs. Or le succès de la manifestation repose sur une promotion à laquelle la Municipalité de Morges (à majorité de gauche, faut-il le rappeler) porte atteinte. Celles d'Echichens, de Reverolle et de Bremblens continuent à accepter la pose de banderoles sur leurs territoires. |